
SÉRIE DE QUESTIONS,

Auxquelles doivent se préparer à répondre MM. les Instituteurs qui veulent obtenir du Bureau Catholique des Examineurs de Montréal et de Québec des Brevets de Capacité, soit pour les Écoles-Élémentaires, soit pour les Écoles-Modèles, accompagnées des réponses analogues à ces questions.—

PREMIERE PARTIE.

QUESTIONS *sur les connaissances dont doivent faire preuve les Instituteurs des écoles élémentaires.*

N. B. 1o. D'après le 10e article de la 50e clause de l'acte d'éducation, les Instituteurs des écoles élémentaires doivent savoir tout ce qui peut les rendre capables d'enseigner avec succès la Lecture, l'Écriture, les éléments de la Grammaire et de la Géographie, et l'Arithmétique jusqu'à la Règle de Trois inclusivement.

2o. Des questions *relatives* à la lecture et à l'écriture seront faites aux Instituteurs, et ils doivent se préparer à y répondre convenablement, comme aussi à *lire* et à *écrire* à la demande des Examineurs, pour faire preuve de leur capacité dans la lecture et l'écriture. Les Instituteurs qui n'ont pas une belle main, feront bien de prendre des leçons d'écriture.

I.

DE LA LECTURE.

QUESTIONS ET RÉPONSES RELATIVES A LA LECTURE.

1. Q. Qu'est-ce que lire?—R. Lire, c'est parler les mots écrits. Le *mot écrit* se compose de syllabes, et les syllabes de lettres. Le *mot parlé* se compose ou de sons isolés ou de sons modifiés par l'organe vocal.

2. Q. Combien y a-t-il de méthodes de lecture?

R. Il y a un grand nombre de méthodes de lecture; ainsi : la *méthode ancienne*, la *méthode de Port-Royal* ou de *nouvelle épellation*, et la *méthode moderne* ou *méthode sans épellation*.